

Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023 - 061

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

OBJET

**EFFACEMENT
DETTE
RESTAURANT
SCOLAIRE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 31/07/23

Publié ou notifié

le 31/07/23



L'an deux mille vingt trois, le vingt six juillet à 18h30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19.07.2023

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mme DAVID,
M. ROUCH, Mmes CAMPOURCY, BOON, BROUSSE,
MM. DARQUES-ROSE, DELTORT, Mme HALL.

Absent : M. LEVASSEUR.

Excusés : Mme DELAIR, M. FAYEMENDY

M. FAYEMENDY a donné procuration à M. PEUCH

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Madame la Trésorière y expose qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une décision d'effacement consécutive à une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne l'exercice 2022 et figurent dans l'état fourni par la DGFIP.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

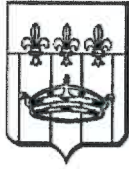
Il s'agit de créances éteintes dans les deux cas suivants : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement.

Les justifications juridiques figurent au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à 39.60 €
- Budget annexe CCAS : 39.60 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

.../...



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2023 - 061

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

OBJET

**EFFACEMENT
DETTE
RESTAURANT
SCOLAIRE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le 31/07/23
Publié ou notifié
le 31/07/23

Envoyé en préfecture le 31/07/2023

Reçu en préfecture le 31/07/2023

Publié le 31/07/23

ID : 046-214600892-20230726-2023_061-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juillet à 18h30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19.07.2023

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mme DAVID,
M. ROUCH, Mmes CAMPOURCY, BOON, BROUSSE,
MM. DARQUES-ROSE, DELTORT, Mme HALL.

Absent : M. LEVASSEUR.

Excusés : Mme DELAIR, M. FAYEMENDY

M. FAYEMENDY a donné procuration à M. PEUCH

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

.../...

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction des créances.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal décide

Article 1^{er} : D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gérard CALASSOU